

chée sur les anciens philosophes, qu'il a coutume de reprendre sans les nommer, n'en douteront pas. Voilà donc ce qu'il a pensé de la vertu d'*eutrapélie*, peu connue des chrétiens de ces premiers temps. Théophylacte et Oécuménus<sup>1</sup> ne font que l'abrèger, selon leur coutume, et n'adouciennent par aucun endroit la doctrine de leur maître.

32. Les Latins ne sont pas moins sévères. Saint Thomas cite un passage de saint Ambroise, qu'il a peine à concilier avec Aristote. Il est tiré de son livre des *Offices*<sup>2</sup>, où ce Père traite à peu près les mêmes matières que Cicéron a traitées dans le livre de même titre, où ayant trouvé les préceptes que donne cet orateur, et les autres philosophes du siècle, *SÆCULARES VIRI*, sur ce qu'on appelle *joca*, railleries et plaisanteries, mots qui font rire, commence par observer qu'il « n'a rien à dire sur cette partie des préceptes et de la doctrine des gens du siècle, de *jocandi disciplina* : c'est un lieu, dit-il, à passer pour nous, *nobis prætereunda*, » et qui ne regarde pas les chrétiens : parce qu'encore, continue-t-il, qu'il y « ait quelquefois des plaisanteries honnêtes et agréables, *licet interdum joca honesta ac suavia sint*, ils sont contraires à la règle de l'Église : » *ab ecclesiastica abhorrent regula* : à cause, dit-il, « que nous ne pouvons pratiquer ce que nous ne trouvons point dans les Écritures : » *que in Scripturis sanctis non reperimus ea quæ eademmodum usurpare possumus* ? En effet, il est bien certain qu'on ne voit dans les saints livres aucune approbation, ni aucun exemple autorisé de ces discours qui font rire : en sorte que saint Ambroise, après avoir rapporté ces paroles de Notre-Seigneur : *Malheur à vous qui riez*, s'étonne que les chrétiens puissent « chercher des sujets de rire : » *Et nos ridendi materiam requirimus, ut hic ridentes illic fleamus* ? où l'on pourrait remarquer, qu'il défend plutôt de les chercher avec soin, que de s'en laisser récréer quand on les trouve; mais cependant il conclut « qu'il faut éviter, non-seulement les plaisanteries excessives, mais encore toutes sortes de plaisanteries : » *Non solum profusos, sed omnes etiam jocos declinandos arbitror*; ce qui montre que l'honnêteté qu'il leur attribue est une honnêteté selon le monde, qui n'a aucune approbation dans les Écritures, et qui, dans le fond, comme il dit, est opposée à la règle.

Saint Thomas, pour adoucir ce passage si contraire à l'*eutrapélie* d'Aristote, dit que ce Père a voulu exclure la plaisanterie, non point de la conversation, mais seulement de la doctrine sa-

<sup>1</sup> In *Epist. ad Eph.* cap. v.

<sup>2</sup> De *Off. Minist.* lib. I, cap. xxxiii, n° 102, t. II, col. 28, 29.

crée, *A DOCTRINA SACRA* : par où il entend toujours, ou l'Écriture, ou la prédication, ou la théologie; comme si ce n'était qu'en de tels sujets que la plaisanterie fût défendue; mais on a pu voir que ce n'est pas cette question que saint Ambroise propose, et on sait d'ailleurs que, par des raisons qui ne blessent pas le profond savoir de saint Thomas, il ne faut pas toujours attendre de lui une si exacte interprétation des passages des saints Pères, surtout quand il entreprend de les accorder avec Aristote, dont il est sans doute qu'ils ne prenaient pas les idées.

On pourrait conjecturer, avec un peu plus de vraisemblance, que saint Ambroise ne regardait en ce lieu que les ecclésiastiques, conformément au titre du livre rétabli dans l'édition des bénédictins, en cette forme : *De Officiis ministrorum*. Mais les paroles de ce Père sont générales; ses preuves portent également contre tous les chrétiens, dont il explique par tout son livre les devoirs communs. Il est vrai que de temps en temps, et deux ou trois fois, il fait remarquer aux ministres de l'autel que ce qu'il propose à tous les fidèles les oblige plus que tous les autres, mais cela, loin de décharger le reste des chrétiens, les charge plutôt; et il est clair, tant par les paroles de saint Ambroise qu'en général par l'analogie de la doctrine des saints, qu'ils rejettent sans restriction les plaisanteries.

Si on trouve ces discours des saints Pères excessifs et trop rigoureux, saint Jérôme y apporte un tempérament sur l'Épître aux Éphésiens, où, expliquant ces deux vices marqués par saint Paul : *stultiloquium, scurrilitas*, il dit que le premier, c'est-à-dire le discours insensé, « est un discours qui n'a aucun sens, ni rien qui soit digne d'un cœur humain; mais que la plaisanterie, *scurrilitas*, se fait de dessein prémédité, lorsqu'on « cherche, pour faire rire, des discours polis ou rustiques, ou malhonnêtes, ou plaisants : *vel urbana, vel rustica, vel turpia, vel faceta*; qui est, dit-il, ce que nous appelons plaisanterie, *jocularitas* : mais celle-ci, poursuit-il, « doit être bannie entièrement des discours des saints » c'est-à-dire, comme il l'explique, des chrétiens, « à qui, dit-il, il convient plutôt de pleurer que de rire<sup>1</sup>. »

Il se fait pourtant ensuite cette objection, que c'est une doctrine qui paraît cruelle, de n'avoir aucun égard à la fragilité humaine, et de damner les hommes pour des choses qu'on « dira pour rire : » *cum etiam per jocum nos diæta damnarent* : à quoi il répond que, si l'on n'est pas damné pour cela, « on n'aura point

<sup>1</sup> 2. 2. q. clxviii, art. 2, ad. 1.

<sup>2</sup> Lib. III in *Epist. ad Eph.* chap. v, t. IV, col. 360.

« dans le ciel le degré de gloire où l'on serait parvenu si l'on n'avait point de tels vices. » Ce sont donc des vices, des péchés, du moins véniels; ce qui est toujours bien éloigné d'Aristote, qui en a fait des actions de vertu; qui range parmi les vices, et qui appelle « dureté et rusticité de ne savoir pas faire rire; et encore de blâmer ceux qui le peuvent faire<sup>1</sup>. » Platon supposait, au contraire, « qu'un homme sage avait honte de faire rire<sup>2</sup> : » Aristote voulait toujours raffiner sur lui, et accommoder les vertus aux opinions communes et à la coutume.

Encore que les saints Pères n'approuvassent point qu'on fit rire<sup>3</sup>, ils reçoivent pourtant dans le discours la douceur, les agréments, les grâces, et un certain sel de sagesse dont parle saint Paul<sup>4</sup>, qui fait que l'on plaît à ceux qui écoutent; que si saint Thomas, par l'autorité d'Aristote, dont on avait peine à se départir en son temps, semble peut-être pousser un peu plus avant, dans sa Somme, la liberté des plaisanteries; il y réduit néanmoins ces sortes de délectations à être rares dans la vie, où, dit-il<sup>5</sup>, selon Aristote, il faut peu de délectation, comme « peu de sel dans les viandes par manière d'assaisonnement : » et il exclut tout « ce qui relâche entièrement la gravité, » comme on a vu dans sa Somme même, et dans son Commentaire sur saint Paul, où il paraît revenir plus précisément aux expressions des saints Pères; il met avec eux la plaisanterie au nombre des vices repris par cet apôtre.

33. Il était ordinaire aux Pères de prendre à la lettre la parole de Notre-Seigneur : *Malheur à vous qui riez, car vous pleurerez!* Saint Basile, qui en a conclu qu'il n'est permis de rire « en aucune sorte, οὐδέποτε, καθόλου, quand ce ne serait qu'à cause de la multitude de ceux qui outragent Dieu en méprisant sa loi<sup>6</sup>, » tempère cette sentence<sup>7</sup> par celle-ci de l'Écclésiastique<sup>8</sup> : « Le fou éclate en riant; mais le sage rit à peine à petit bruit, » et d'une bouche timide. Conformément à cette sentence, il permet, avec Salomon, « d'égayer un peu le visage par un modeste souris; » mais pour ce qui est de « ces grands éclats et de ces secousses du corps, » qui tiennent de la convulsion; selon lui, elles ne sont pas d'un homme « vertueux, et qui se possède lui-

<sup>1</sup> De *Mor.* lib. IV, cap. XIV.

<sup>2</sup> De *Rep.* lib. X.

<sup>3</sup> *Ambr. ibid. Hier. ibid. Basil. Constitut. mon. cap. XII, t. II, pag. 557.*

<sup>4</sup> Col. IV, 6.

<sup>5</sup> 2. 2. q. CLXVIII, art. 4, corp.

<sup>6</sup> *Reg. brev. int.* XXXI, t. II, pag. 425.

<sup>7</sup> *Reg. fus. int.* XVII, t. II, pag. 360.

<sup>8</sup> *Eccl.* XXI, 23.

« même. » Ce qu'il inculque souvent<sup>1</sup>, comme une des obligations du christianisme.

S'il faut pousser ces maximes à toute rigueur et dans tous les cas, ou s'il est permis quelquefois d'en adoucir la sévérité, nul homme ne doit entreprendre de le décider par son propre esprit. Dieu, qui sait la valeur des biens qu'il nous promet, et les secours qu'il nous donne pour y parvenir, sait aussi à quel prix il les doit mettre. Il ne faut pas du moins que nos faiblesses nous empêchent de reconnaître la sainte rigueur de sa loi, ni d'envisager le maintien austère de la vertu chrétienne; au contraire, il faut toujours voir la vérité tout entière, afin de reconnaître de quoi nous avons à nous humilier, et où nous sommes obligés de tendre. On ne peut pousser plus loin l'obligation d'un chrétien, que fait saint Basile sur cette parole de Notre-Seigneur : « On rendra compte au jugement d'une parole inutile<sup>2</sup>, » lorsque, demandant ce que c'est que cette parole appelée par le Fils de Dieu à un si sévère jugement, il répond<sup>3</sup> que « toute parole qui ne se rapporte pas à l'utilité que nous devons rechercher en Notre-Seigneur est de ce genre; et, contiennu-t-il, le péril de proférer de telles paroles est si grand, qu'un discours qui serait bon de soi, mais qu'on ne rapporterait pas à l'édification de sa foi, n'est pas exempt de péril, sous prétexte du bien qu'il contient; mais que dès là qu'il ne tend pas à édifier le prochain, il afflige le Saint-Esprit : » ce qu'il prouve par un passage de l'Épître aux Éphésiens. « Or, conclut-il, quel besoin de dire quel mal c'est d'affliger le Saint-Esprit ? »

Partout ailleurs il confirme la même doctrine<sup>4</sup>, et il ne faut pas s'imaginer qu'il ne parle que pour les moines; puisqu'au contraire, et ses paroles et ses preuves, et tout l'esprit de ses discours, démontrent qu'il veut proposer les obligations communes du christianisme, comme étant d'autant plus celles des moines, qu'un moine n'est autre chose qu'un chrétien qui s'est retiré du monde pour accomplir tous les devoirs de la religion chrétienne.

Que si l'on dit qu'en tout cas les défauts que reprend ici saint Basile sont des péchés véniels; et que, pour cela, on les appelle petits péchés; ce Père ne souffrira pas ce discours à un chrétien. « Il n'y a point, dit-il<sup>5</sup>, de petit péché, le grand péché est toujours celui que nous commettons, parce que c'est celui-là qui nous surmonte; et

<sup>1</sup> *Constit. mon. cap. XII; sup. Epist. XXII, col. 411, n° 1, t. III, pag. 99.*

<sup>2</sup> *Matth.* XII, 36.

<sup>3</sup> *Reg. brev. int.* XXXI, t. II, pag. 423.

<sup>4</sup> *Epist. XXII, Constit. mon. cap. XII; ubi sup.*

<sup>5</sup> *Reg. brev. int.* CCXIII, t. II, pag. 518.



« le petit est celui que nous surmontons. » Et encore qu'il soit véritable en un sens de comparaison, qu'il y a de petits péchés, le fidèle ne sait jamais avec certitude jusqu'à quel point ils sont aggravés par le violent attachement d'un cœur qui s'y livre, et il doit toujours trembler à cette sentence du Sage : « Qui méprise les petites choses tombe peu à peu <sup>1</sup>. »

34. Par tous ces principes des saints Pères, sans examiner le degré de mal qu'il y a dans la comédie, ce qui dépend des circonstances particulières, on voit qu'il la faut ranger parmi les choses les plus dangereuses; et, en particulier, on peut juger si les Pères, ou les saints docteurs qui les ont suivis, et saint Thomas comme les autres, avec les règles sévères qu'on vient d'entendre de leur bouche, auraient pu souffrir les bouffonneries de nos théâtres, ni qu'un chrétien y fit le ridicule personnage de plaisant. Aussi ne peut-on pas croire qu'il se trouve jamais un homme sage qui n'accorde facilement, du moins, qu'être bouffon de profession ne convient pas à un homme grave, tel qu'est sans doute un disciple de Jésus-Christ. Mais dès que vous aurez fait ce pas, saint Chrysostôme retombera sur vous avec une étrange force, en vous disant : C'est pour vous qu'un chrétien se fait bouffon; c'est pour vous qu'il renonce à la dignité du nom qu'il porte : « Otez les auditeurs, vous ôterez les acteurs, » s'il est si beau « d'être plaisant sur un théâtre, que n'ouvrez-vous cette porte aux gens libres ? » nous dirions maintenant aux honnêtes gens : « Quelle beauté dans un art où l'on ne peut exceller sans honte ? » et le reste.

Saint Thomas, comme on a vu, marche sur ses pas; et, s'il a un peu plus suivi les idées, ou, si vous voulez, les locutions d'Aristote, dans le fond, il ne s'est éloigné en rien de la régularité des saints Pères.

35. Cela posé, il est inutile d'examiner les sentiments des autres docteurs. Après tout, j'avouerai sans peine qu'après s'être longtemps élevé contre les spectacles, et en particulier contre le théâtre, il vint un temps, dans l'Église, qu'on espéra de le pouvoir réduire à quelque chose d'honnête ou de supportable, et par là d'apporter quelque remède à la manie du peuple envers ces dangereux amusements. Mais on connut bientôt que le plaisant et le facétieux touche de trop près au licencieux pour en être entièrement séparé. Ce n'est pas qu'en métaphysique cette séparation soit absolument impossible, ou, comme parle l'école, qu'elle implique contradiction; disons plus,

<sup>1</sup> Eccli. XIX, 2.

<sup>2</sup> Hom. VI in Matt. Hom. XVII in Ep. ad Eph. n° 3, t. XI, pag. 125.

on voit en effet des représentations innocentes qui sera assez rigoureux pour condamner dans les collèges celles d'une jeunesse réglée, à qui ses maîtres proposent de tels exercices pour leur aider à former ou leur style ou leur action, et, en tout cas, leur donner, surtout à la fin de leur année, quelque honnête relâchement? Et néanmoins voici ce que dit sur ce sujet une savante compagnie, qui s'est dévouée avec tant de zèle et de succès à l'instruction de la jeunesse <sup>1</sup> : « Que les tragédies et les comédies, qui ne doivent être faites qu'en latin, et dont l'usage doit être très-rare, aient un sujet saint et pieux; que les intermèdes des actes soient tous latins, et n'aient rien qui s'éloigne de la bienséance, et qu'on n'y introduise aucun personnage de femme, ni ja- mais l'habit de ce sexe. » En passant, on trouve cent traits de cette sagesse dans les règlements de ce vénérable institut; et on sait, en particulier, sur le sujet des pièces de théâtre, qu'avec toutes les précautions qu'on y apporte pour éloigner tous les abus de semblables représentations, le meilleur est, après tout, qu'elles soient très-rare. Que si, sous les yeux et la discipline de maîtres pieux, on a tant de peine à régler le théâtre, que sera-ce dans la licence d'une troupe de comédiens, qui n'ont point de règle que celles de leur profit et du plaisir des spectateurs? Les personnages de femme, qu'on exclut absolument de la comédie pour plusieurs raisons, et, entre autres, pour éviter les déguisements que nous avons vus condamnés, même par les philosophes, la réduisent à si peu de sujets, qui encore se trouveraient infiniment éloignés de l'esprit des comédies d'aujourd'hui, qu'elles tomberaient d'elles-mêmes si on les renfermait dans de telles règles. Qui ne voit donc que la comédie ne se pourrait soutenir, si elle ne mêlait le bien et le mal, plus portée encore au dernier, qui est plus du goût de la multitude? C'est aussi pour cette raison que parmi tant de graves invectives des saints Pères contre le théâtre, on ne trouve pas que jamais ils soient entrés dans l'expédient de le réformer. Ils savaient trop que qui veut plaire le veut à quelque prix que ce soit : de deux sortes de pièces de théâtre, dont les unes sont graves, mais passionnées, et les autres simplement plaisantes ou même bouffonnes; il n'y en a point qu'on ait trouvées dignes des chrétiens, et on a cru qu'il serait plus court de les rejeter tout à fait, que de se travailler vainement à les réduire contre leur nature aux règles sévères de la vertu. Le génie des pièces comiques est de chercher la bouffonnerie; César même ne trouvait pas que Térence fût assez plaisant : on veut plus d'emportement dans le risible, et le

<sup>1</sup> Rat. Stud. tit. reg. Rect. art. 13.

goût qu'on avait pour Aristophane et pour Plaute, montre assez à quelle licence dégénère naturellement la plaisanterie. Térence, qui, à l'exemple de Ménandre, s'est modéré sur le ridicule, n'en est pas plus chaste pour cela; et on aura toujours une peine extrême à séparer le plaisant d'avec l'illicite et le licencieux. C'est pourquoi on trouve ordinairement, dans les canons, ces quatre mots unis ensemble : LUDICRA, JOCULARIA, TURPIA, OBSCOENA : les discours plaisants, les discours bouffons, les discours malhonnêtes, les discours sales : non que ces choses soient toujours mêlées; mais à cause qu'elles se suivent si naturellement, et qu'elles ont tant d'affinité, que c'est une vaine entreprise de les vouloir séparer. C'est pourquoi il ne faut pas espérer de rien faire de régulier de la comédie, parce que celles qui entreprennent de traiter les grandes passions veulent remuer les plus dangereuses, à cause qu'elles sont aussi les plus agréables; et que celles dont le dessein est de faire rire, qui pourraient être, ce semble, les moins vicieuses, outre l'indécence de ce caractère dans un chrétien, attirent trop facilement le licencieux, que les gens du monde, quelque modérés qu'ils paraissent, aiment mieux ordinairement qu'on leur enveloppe, que de le supprimer entièrement.

On voit en effet, par expérience, à quoi s'est enfin terminée toute la réforme de la comédie qu'on a voulu introduire dans nos jours. Le licencieux grossier et manifeste est demeuré dans les farces, dont les pièces comiques tiennent beaucoup : on ne peut goûter sans amour les pièces sérieuses; et tout le fruit des précautions d'un grand ministre qui a daigné employer ses soins à purger le théâtre, c'est qu'on y présente aux âmes infirmes des appâts plus cachés et plus dangereux.

C'est pourquoi il ne faut pas s'étonner que l'Église ait approuvé en général tout ce genre de plaisirs : car, encore qu'elle restreigne ordinairement les punitions canoniques qu'elle emploie pour les réprimer, à certaines personnes, comme aux clercs; à certains lieux, comme aux églises; à certains jours, comme aux fêtes; à cause que communément, ainsi que nous l'avons remarqué, par sa bonté et par sa prudence, elle épargne la multitude dans les censures publiques : néanmoins, parmi ces défenses, elle jette toujours des traits piquants contre ces sortes de spectacles, pour en détourner tous les fidèles. Saint Charles, qu'on allègue comme un de ceux dont la charitable condescendance entra pour un peu de temps dans le dessein de corriger la comédie, en perdit bientôt l'espérance; et, dans les soins qu'il prit de mettre à couvert des corrup-

tions du théâtre au moins le carême et les saints jours, il ne cesse d'en inspirer un dégoût universel, en appelant la comédie un *reste de gentilité* : non qu'il y eût à la lettre, dans les spectacles de son temps, des restes du paganisme; mais parce que les passions qui ont formé les dieux des Gentils y règnent encore, et se font encore adorer par les chrétiens. Quelquefois, à l'exemple des anciens canons, dont il a pris tout l'esprit, il se contente de les appeler *des spectacles inutiles* : LUDICRA ET INANIA SPECTACULA <sup>2</sup> : ne jugeant pas que les chrétiens, dont les affaires sont si graves, et doivent être jugées dans un tribunal si redoutable, puissent trouver de la place dans leur vie pour de si longs amusements; quand d'ailleurs ils ne seraient pas si remplis de tentations, soit grossières, soit délicates, et par là plus périlleuses; ni se passionner si violemment pour des choses vaines. Au reste, il range toujours ces malheureux divertissements *parmi les attraits et les pépinières du vice*, ILLECEBRAS ET SEMINARIA VITIORUM; et s'il ne frappe pas ceux qui s'y attachent des censures de l'Église, il les abandonne au zèle et à la censure des prédicateurs, à qui il ordonne de ne rien omettre pour inspirer de l'horreur de ces jeux pernicieux, en ne cessant « de les détester comme les sources des calamités publiques, et des vengeances divines. Il admoneste les princes et les magistrats de chasser les comédiens, les baladins, les joueurs de farce, et autres pestes publiques, comme gens perdus et corrupteurs des bonnes mœurs, et de punir ceux qui les logent dans les hôtelleries <sup>3</sup>. » Je ne finirai jamais si je voulais rapporter tous les titres dont il les note. Voilà les saintes maximes de la religion chrétienne sur la comédie. Ceux qui avaient espéré de lui trouver des approbations ont pu voir, par la clameur qui s'est élevée contre la Dissertation, et par la censure qu'elle a attirée à ceux qui ont avoué qu'ils en avaient suivi quelques sentiments, combien l'Église est éloignée de les supporter : et c'est encore une preuve contre cette scandaleuse Dissertation, qu'encore qu'on l'attribue à un théologien, on ne lui ait pu donner des théologiens, mais de seuls poètes comiques pour approbateurs, ni la faire paraître autrement qu'à la tête et à la faveur des comédies.

Mais c'en est assez sur ce sujet, quoiqu'il y ait encore à montrer une voie plus excellente. Pour déraciner tout à fait le goût de la comédie, il faudrait inspirer celui de la lecture de l'Évangile, et celui de la prière. Attachons-nous comme saint

<sup>1</sup> Act. Eccl. Mod. part. IV; Inst. Prædic. edit. 1599, pag. 485.

<sup>2</sup> Ibid. part. VI, etc.

<sup>3</sup> Ibid. pag. 40. Conc. prov. 1, pag. 86. Conc. III, pag. 316. Conc. VI, etc.



Paul à considérer Jésus l'auteur et le consommateur de notre foi<sup>1</sup> : ce Jésus, qui ayant voulu prendre toutes nos faiblesses, à cause de la ressemblance, à la réserve du péché<sup>2</sup>, a bien pris nos larmes, nos tristesses, nos douleurs et jusqu'à nos frayeurs; mais n'a pris ni nos joies ni nos ris, et n'a pas voulu que ses lèvres, où la grâce était répandue<sup>3</sup>, fussent dilatées une seule fois par un mouvement qui lui paraissait accompagné d'une indécence indigne d'un Dieu fait homme. Je ne m'en étonne pas; car nos douleurs et nos tristesses sont très-véritables, puisqu'elles sont de justes peines de notre péché : mais nous n'avons point sur la terre depuis le péché, de vrai sujet de nous réjouir : ce qui a fait dire au Sage<sup>4</sup> : « J'ai estimé le ris une erreur, et j'ai dit à la joie : « Pourquoi me trompes-tu? » ou, comme porte l'original : « J'ai dit au ris : Tu es un fou; et à la joie : Pourquoi fais-tu ainsi? » pourquoi me transportes-tu comme un insensé, et pourquoi me viens-tu persuader que j'ai sujet de me réjouir, quand je suis accablé de maux de tous côtés? Ainsi le Verbe fait chair, la Vérité éternelle manifestée dans notre nature, en a pu prendre les peines, qui sont réelles; mais n'en a pas voulu prendre le ris et la joie, qui ont trop d'affinité avec la déception et avec l'erreur.

Jésus-Christ n'est pas pour cela demeuré sans agrément : « tout le monde était en admiration des paroles de grâce qui sortaient de sa bouche<sup>5</sup>; » et non-seulement ses apôtres lui disaient : « Maître, à qui irons-nous? vous avez des paroles de vie éternelle<sup>6</sup>; » mais encore ceux qui étaient venus pour se saisir de sa personne répondaient aux pharisiens, qui leur en avaient donné l'ordre : « Jamais homme n'a parlé comme cet homme<sup>7</sup>. » Il parle néanmoins encore avec une tout autre douceur, lorsqu'il se fait entendre dans le cœur, et qu'il y fait sentir ce feu céleste dont David était transporté en prononçant ces paroles<sup>8</sup> : « Le feu s'allumera dans ma méditation. » C'est de là que naît dans les âmes pieuses, par la consolation du Saint-Esprit, l'effusion d'une joie divine; un plaisir sublime que le

<sup>1</sup> Heb. XII, 2.

<sup>2</sup> Ibid. IV, 15.

<sup>3</sup> Ps. XLIV, 3.

<sup>4</sup> Eccl. II, 2.

<sup>5</sup> Luc. IV, 22.

<sup>6</sup> Joan. VI, 69.

<sup>7</sup> Ibid. VII, 46.

<sup>8</sup> Ps. XXXVIII, 4.

monde ne peut entendre, par le mépris de celui qui flatte les sens; un inaltérable repos dans la paix de la conscience, et dans la douce espérance de posséder Dieu : nul récit, nulle musique, nul chant ne tient devant ce plaisir : s'il faut, pour nous émouvoir, des spectacles, du sang répandu, de l'amour, que peut-on voir de plus beau ni de plus touchant que la mort sanglante de Jésus-Christ et de ses martyrs; que ses conquêtes par toute la terre, et le règne de sa vérité dans les cœurs; que les fleches dont il les perce, et que les chastes soupirs de son Église et des âmes qu'il a gagnées, et qui courent après ses parfums? Il ne faudrait donc que goûter ces douceurs célestes et cette manne cachée, pour fermer à jamais le théâtre, et faire dire à toute âme vraiment chrétienne : *Les pécheurs*, ceux qui aiment le monde, *me racontent des fables*, des mensonges, et des inventions de leur esprit : ou, comme lisent les Septante : « ils me racontent, ils me proposent des plaisirs; mais il n'y a rien là qui ressemble à votre loi : » elle seule remplit les cœurs d'une joie qui, fondée sur la vérité, dure toujours.

Pour ceux qui voudraient de bonne foi qu'on réformât à fond la comédie, pour, à l'exemple des sages païens, y ménager, à la faveur du plaisir, des exemples et des instructions sérieuses pour les rois et pour les peuples, je ne puis blâmer leur intention : mais qu'ils songent qu'après tout, le charme des sens est un mauvais introducteur des sentiments vertueux. Les païens, dont la vertu était imparfaite, grossière, mondaine, superficielle, pouvaient l'insinuer par le théâtre : mais il n'a ni l'autorité, ni la dignité, ni l'efficacité qu'il faut pour inspirer les vertus convenables à des chrétiens : Dieu renvoie les rois à sa loi, pour y apprendre leurs devoirs : « Qu'ils la lisent tous les jours de leur vie<sup>1</sup> » qu'ils la méditent nuit et jour, comme un David<sup>2</sup> : « qu'ils s'endorment entre ses bras, et qu'ils s'entretiennent avec elle en s'éveillant, » comme un Salomon<sup>3</sup> : pour les instructions du théâtre, la touche en est trop légère, et il n'y a rien de moins sérieux, puisque l'homme y fait à la fois un jeu de ses vices et un amusement de la vertu.

<sup>1</sup> Ps. CXVIII, 84.

<sup>2</sup> Deut. XVII, 19.

<sup>3</sup> Ps. CXVIII, 85, 92, 96.

<sup>4</sup> Prov. VI, 22.

FIN DU PREMIER VOLUME.

## TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS CE VOLUME.

	Pages.	Pages.
<b>DE L'INSTRUCTION DE M<sup>SR</sup> LE DAUPHIN, FILS DE LOUIS XIV.</b>		
Lettre au pape INNOCENT XI, en latin et en français.	1	Perfection de l'intelligence au-dessus des sens. 33
La règle sur les études données par le roi.	2	La volonté et les actes. <i>ibid.</i>
La religion.	3	La vertu et les vices, la droite raison et la raison corrompue. 34
La grammaire, les auteurs latin, et la géographie.	5	Récapitulation. <i>ibid.</i>
L'histoire. Celle de France, composée pour monseigneur le Dauphin, en latin et en français.	7	CHAP. II. <i>Du corps</i> . Ce que c'est que le corps organique. <i>ibid.</i>
Saint Louis, modèle d'un roi parfait.	8	Division des parties du corps, et description des extérieures. 35
L'exemple du roi. <i>ibid.</i>		Description des parties intérieures, et premièrement de celles qui sont enfermées dans la poitrine. <i>ibid.</i>
La philosophie. <i>Traité de la Connaissance de Dieu et de soi-même.</i> <i>ibid.</i>		Les parties qui sont au-dessous de la poitrine. <i>ibid.</i>
La logique, la rhétorique et la morale.	9	Les passages qui conduisent aux parties ci-dessus décrites, c'est-à-dire, l'oesophage et la trachée-artère. 38
Les principes de la jurisprudence.	10	Le cerveau et les organes des sens. <i>ibid.</i>
Les autres parties de la philosophie. <i>ibid.</i>		Les parties qui règnent par tout le corps, et premièrement des os. 39
Les mathématiques. <i>ibid.</i>		Les artères, les veines et les nerfs. 40
Trois derniers ouvrages pour recueillir le fruit des études. <i>Histoire universelle pour expliquer la suite de la religion, et les changements des empires.</i> 11		Le sang et les esprits. 41
<i>Politique tirée des propres paroles de la sainte Écriture.</i> <i>ibid.</i>		Le sommeil, la veille et la nourriture. 42
<i>L'état du royaume et de toute l'Europe.</i> 12		Le cœur et le cerveau sont les deux maîtresses parties. 44
BREF DU PAPE INNOCENT XI. <i>ibid.</i>		La santé, la maladie, la mort; et à propos des maladies, les passions en tant qu'elles regardent le corps. <i>ibid.</i>
A MONSIEUR LE DAUPHIN. 13		La correspondance de toutes les parties. 46
<b>DE LA CONNAISSANCE DE DIEU ET DE SOI-MÊME.</b>		Récapitulation, où sont ramassées les propriétés de l'âme et du corps. 47
Dessin et division de ce <i>Traité</i> . 17		CHAP. III. <i>De l'union de l'âme et du corps</i> . L'âme est naturellement unie au corps. <i>ibid.</i>
CHAPITRE PREMIER. <i>De l'âme</i> . Opérations sensibles, et premièrement des cinq sens. <i>ibid.</i>		Deux effets principaux de cette union, et deux genres d'opération dans l'âme. <i>ibid.</i>
Le plaisir et la douleur. 18		Les sensations sont attachées à des mouvements corporels qui se font en nous. 48
Diverses propriétés des sens. 19		Les mouvements corporels qui se font en nous dans les sensations, viennent des objets par le milieu. 49
Le sens commun et l'imagination. <i>ibid.</i>		Les mouvements de nos corps, auxquels les sensations sont attachées, sont les mouvements des nerfs. <i>ibid.</i>
Des sens extérieurs et intérieurs, et plus en particulier de l'imagination. 20		Six propositions qui expliquent comment les sensations sont attachées à l'ébranlement des nerfs. 50
Les passions. 22		Réflexions sur la doctrine précédente. 53
Les opérations intellectuelles, et premièrement celles de l'entendement. 23		Six propositions qui font voir de quoi l'âme est instruite par les sensations, et l'usage qu'elle en fait, tant pour le corps que pour elle-même. <i>ibid.</i>
De certains actes de l'entendement qui sont joints aux sensations, et comment on en connaît la différence. 24		De l'imagination et des passions, et de quelle sorte il la faut considérer. 56
Différence de l'imagination et de l'entendement. 25		De l'imagination en particulier, et à quel mouvement du corps elle est attachée. <i>ibid.</i>
Comment l'imagination et l'intelligence s'unissent et s'aident, ou s'embarrassent mutuellement. 26		Des passions, et à quelle disposition du corps elles sont unies. 58
Différence d'un homme d'esprit et d'un homme d'imagination : l'homme de mémoire. 27		Second effet de l'union de l'âme et du corps, où se voient les mouvements du corps assujettis aux actions de l'âme. 60
Les actes particuliers de l'intelligence. <i>ibid.</i>		
Les trois opérations de l'esprit. 28		
Diverses dispositions de l'entendement. <i>ibid.</i>		
Les sciences et les arts. 30		
Ce que c'est que bien juger; quels en sont les moyens, et quels en sont les empêchements. 31		